

Désignation de l'entreprise : SAS 77		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 8	
Adresse de l'entreprise : 14 Rue du Centre		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 8 0 1 2 9 3 3 0 0 0 0 2 8		Néant ☐ *	
		Exercice N, clos le, 30112024	
		N-1 31032024	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TO TAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TO TAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail: 108 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	
Clause de réserve de propriété: *		(3) Part à plus d'un an: CR	
Immobilisations:		Stocks:	
		Créances:	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 77		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 77 000)	DA	77 000	100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10	10
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	280 042	209 120
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	222 648	147 822
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	579 700	357 052
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	97 857	125 315
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	427 340	329 808
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 453	28 339
	Dettes fiscales et sociales	DY	74 626	40 029
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	272 441	340 347
Compte régul.	EB			
TO TAL (IV)	EC	895 717	863 839	
Ecart de conversion passif * (V)	ED			
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	1 475 418	1 220 891	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	853 515	863 839
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 475 418** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **2 055 833** euros
 - un total charges de **1 833 185** euros
 - dégage un résultat de **222 648** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/04/2024**
- finit le **30/11/2024**
- et a une durée de **8** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SAS 77** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 475 418** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 055 833** euros et un total **charges** de **1 833 185** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **222 648** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2024** et finit le **30/11/2024**.
Il a une durée de **8** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

77
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 77 000 EUROS
SIEGE SOCIAL :
14 RUE DU CENTRE,
66470 STE MARIE LA MER

801 299 330 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2025

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2024

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2024 s'élevant à :
222 648 euros comme suivant :

Bénéfice de l'exercice 222.648 euros

Selon augmentation du capital social en date du 19 novembre 2024, la réserve légale doit être dotée à
hauteur de 10 % du capital social, ainsi :

Affecté en partie à la réserve légale..... 7.690 euros

Le solde s'élevant à 214.958 euros

Affecté en totalité au compte « autres réserves » qui s'établit ainsi à 502.690 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été
effectuée au titre des trois derniers exercices.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 19 MAI 2025

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX DES ACTIONNAIRES.

Certifié conforme
Le Président et Actionnaire
Monsieur Benoît MATTEODO